



COUPE de l'AMITIE

Avenant au Règlement

2024-2025

L'association ACVL organise chaque année, une 2^{ème} compétition en parallèle au Championnat Volley Mixte intitulée « **COUPE de l'AMITIE** » **réservée uniquement aux équipes engagées dans ce même Championnat.**

Elle oppose les équipes des différents « **Groupes** » selon un tirage intégral. L'équipe désignée en premier, dite « **Recevante** », est chargée de l'organisation et de l'arbitrage du match. Elle enverra **le résultat du match dans les 48h (ou 2 jours)** au responsable des classements du Bureau ACVL.

Un système de « pénalité(s) de points » (positifs et négatifs) est appliqué pour équilibrer les rencontres, sur le principe suivant :

Niveau d'écart	Equipe sup.	Equipe inf.	Equipe sup.	Equipe inf.
	Du 1 ^{er} au 4 ^{ème} set		Au 5 ^{ème} set	
1	-3	+2	-1	+2
2	-4	+3	-2	+3
3	-6	+4	-3	+4

A niveau équivalent (équipes évoluant dans le même groupe), on appliquera les mêmes pénalités de points pour les féminines qu'en Championnat, à savoir :

Différence de points par rapport au nombre de féminines présentes sur le terrain

1 → - 2pts

2 → - 3 pts

3 et plus → - 4pts

Au 5^{ème} set

1 → - 1pt

2 → - 2 pts

3 et plus → - 3pts

- L'inscription à la Coupe Volley Mixte est gratuite. Cette inscription sous-entend la participation de l'équipe à cette compétition tant qu'elle n'est pas éliminée. Un forfait pourrait entraîner la non-inscription de l'équipe à la Coupe Volley Mixte la saison suivante ;
- Le tirage au sort des Barrages (si besoin), du 1^{er} tour (C1), du 2^{ème} tour (C2) ainsi que celui du 3^{ème} tour (C3) et des 1/2 Finales, s'effectuera lors de l'Assemblée Générale de l'ACVL ;
- Les équipes doivent jouer dans leur composition habituelle. Si une équipe est composée d'un(e) ou plusieurs joueur(se)s évoluant au niveau supérieur, alors cette même équipe prendra le niveau de l'équipe où joue habituellement ce(s) même(s) joueur(se)s ;
- Les rencontres se jouent OBLIGATOIREMENT lors des semaines prévues ou laissées libres par le calendrier général du Championnat ;

Mise à part les principes énoncés ci-dessus, les équipes participantes à la Coupe de l'Amitié se conformeront et respecteront pleinement et entièrement le Règlement Administratif et Sportif établi pour le Championnat.

Rédigé par le Bureau ACVL,
Validé le 23/11/2024.